

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 JUIN 2023 à 19H00**



N° 046/2023 - Projet de sécurisation des ponts du chemin du Portail et du chemin de Luisandre : approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'Etat

Conseillers en exercice : 28 – Présents : 26 – Excusé avec Pouvoir : 1 – Absente : 1 – Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 7 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 1^{er} juin 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur MIRALLES Bruno (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Dans le cadre du contrôle annuel des ouvrages d'art communaux, la réalisation de travaux de sécurisation a été préconisée dans un premier temps sur deux ponts :

- Sur le pont du chemin de Luisandre, le piédroit aval s'est déchaussé (avec éboulement de pierres) ; il convient donc de consolider et de réparer le piédroit aval afin de stopper son glissement et de maintenir la stabilité de l'ouvrage.
- Sur le pont du chemin du Portail, le tablier est fissuré ; un sondage est prévu au droit du tablier pour déterminer sa structure et le type de réparation à réaliser.

La commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour financer cette 1^{ère} tranche de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Travaux pont chemin du Portail	6 492	État (DSIL - 60 %)	7 145
Travaux pont chemin de Luisandre	5 417	Autofinancement commune (40 %)	4 764
Totaux	11 909	Totaux	11 909

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230607-0046-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 30/06/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : ____ / ____ / 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modalités de financement des travaux de sécurisation des ponts du chemin du Portail et du chemin de Luisandre,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD

